

Échos d'une réunion du Comité de la Société

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **51 (1922)**

Heft 8

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

amour de la jeunesse qui lui est confiée, puis, pour correspondre aux vœux de M. Python, notre dévoué Directeur de l'Instruction publique, et de notre haute Assemblée législative, lesquels nous donnaient, dernièrement encore, une si grande et si belle preuve de bienveillance !

J. V.

Hymne du corps enseignant fribourgeois

*Le maître est un semeur qui, sur la terre fraîche,
Epanche le bon grain d'un bras jamais lassé ;
Le sol à défricher souvent est bien revêché ;
Le blé, malgré nos soins, grandit bien espacé.*

*Pour bien remplir sa tâche, il faut un cœur de mère
Au dévouement sans borne, aux mille soins menus ;
Il faut encor, de plus, l'austère main d'un père,
Un zèle patient, souvent bien méconnu !*

*O terre de Fribourg, instruire ta jeunesse,
C'est travailler pour toi, forger ton avenir ;
Pour ce grand idéal chacun de nous s'empresse,
Tes fils sauront-ils donc, parfois, s'en souvenir ?*

REFRAIN :

*Ardents au dur devoir, amis, semons quand même ;
Si le labour est lourd, il est noble et fécond !
Cherchons à ressembler au Christ, semeur suprême,
Il nous secondera, Lui que nous invoquons.*

J. BOVET.

Cet hymne, dont les paroles et la musique sont de notre cher maestro J. Bovet, a été exécuté pour la première fois lors de la réunion de la Société fribourgeoise d'éducation, à Bulle, le 9 juin 1921, par la Société de chant des instituteurs de la Gruyère. On peut se procurer la musique de ce chant auprès de l'auteur, Ecole normale de Hauterive ; la feuille, 20 centimes ; la douzaine, 2 fr.

Echos d'une réunion du Comité de la Société

Il ne sera plus dit que le Comité de la Société fribourgeoise d'Education ne donne signe de vie que pour proposer une question à la méditation du corps enseignant ou pour lancer une invitation à la réunion bisannuelle cantonale. L'art. 14 des statuts, sous les onze premières lettres de l'alphabet, lui assigne une activité bien plus vaste. Aussi donnerons-nous un aperçu des questions débattues dans la séance du 2 mars dernier.

C'est tout d'abord la situation financière du *Bulletin* qui crée quelque souci au Comité. M. le Rédacteur nous l'a déjà dit au début de l'année. Désormais, en effet, l'impression des vingt numéros du *Bulletin pédagogique* et du *Faisceau mutualiste* coûtera annuellement plus de 3,000 fr. En prenant comme base les chiffres de l'exercice précédent pour le produit des annonces, l'administration, l'expédition par la poste, les rétributions aux collaborateurs, etc., les comptes de l'exercice en cours boucleront par un déficit de sept à huit cents francs. L'expérience nous dira si la Caisse de notre Société sera assez riche pour le combler. Nous espérons que, d'autre part, les subsides de l'Etat seront plus généreux.

Les abonnés auront vu de bon œil figurer à nouveau le nom d'un instituteur dans le Comité de rédaction : M. Coquoz, instituteur, à Fribourg. A vrai dire, la composition actuelle du Comité de rédaction n'est plus conforme à la lettre des statuts qui prévoient un Rédacteur et deux adjoints. Le corps enseignant sera le dernier, nous pensons bien, à désapprouver une initiative qui a été prise dans son intérêt.

Les ordres du jour de nos réunions cantonales sont devenus trop copieux. Réservons plutôt l'abondance pour le banquet. Dans les débuts de notre Société, la réunion cantonale était vraiment une journée d'étude, comme nous l'a montré un intéressant rapport de M. Currat, inspecteur. Aujourd'hui, les tractanda d'administration ou de convenance absorbent le meilleur temps de la matinée, de sorte que la discussion de la question pédagogique devient très écourtée, hâtive et peu approfondie. Ainsi le but essentiel de notre Société n'est plus atteint. Le Comité est décidé à faire assez de jour pour permettre à des orateurs plus nombreux de s'exprimer plus longuement.

Enfin, chacun sait que les instituteurs protestants du Lac ne font pas partie de la Société d'Education, car, en vertu de l'art. 1^{er} des statuts, notre association a essentiellement pour base les principes de la religion catholique. Cependant, le Comité regrette qu'un groupe aussi important de collègues, fribourgeois comme nous, travaillant à nos côtés à maintenir dans l'école l'influence des idées patriotiques et chrétiennes, demeurent en marge de la Société fribourgeoise d'Education. Lors de la revision des statuts, en 1919, nous avons essayé déjà de trouver la formule qui rallierait tout le monde. Le Comité désire, espère qu'un rapprochement s'opère. Il est persuadé que, tout en restant de part et d'autre sur le terrain confessionnel, il est possible de constituer un cartel d'associations. Par une voix autorisée, les instituteurs du Murtenbieter nous ont déclaré qu'ils se sentent plus que jamais fribourgeois. Nous ne resterons pas sourds à cette voix.

Fribourg, 2 mars 1922.

J. NYDEGGER, *secrétaire*.

